

## **AVIS aux PORTEURS**

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion d'ajuster la proportion minimale d'investissement dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne du fonds Allianz Actions Aequitas [MC(EUR) FR0013285004 ; R C et/ou D (EUR) FR0000975880 ; RC2 (EUR) FR0014007G98 ; WC (EUR) FR0011374057] ; initialement de 2% minimum de l'actif net du fonds à 1% minimum de l'actif net du fonds.

Ce changement entrera en vigueur le 6 octobre 2022.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DICIs des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès à Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).